

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de Réunion

Séance du 13 avril 2022 :

Etaient présents : Mmes Anne-Sophie ANCHIER, Esther BLANCHARD, Marie Andrée ESTRADE, Clémence VIEU ; Mrs Georges ANTONY, Franck REYNAUD, David RAULET, Daniel VERNOL, Stephan VERON.

Etaient absentes excusées : Marie Ange LELLI, (pouvoir à Esther BLANCHARD), Jean-Philippe MARRON (pouvoir à Stephan VERON).

Secrétaire de séance : Clémence VIEU

Assisté à la réunion : Geoffrey LAIGNEAU

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h à la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour:

Le Conseil doit délibérer sur :

1°) Examen des Comptes de Gestion (Budget Principal, Eau et Assainissement, Photovoltaïque) de l'année 2021 :

Pour faciliter la lecture des différents chapitres, l'analyse se fait en mettant en parallèle les comptes de 2021 et le budget prévisionnel 2022.

= Budget Principal : on constate :

Dans la section de fonctionnement :

+ Augmentation de 17 K€ sur les charges à caractère général liée à un décalage de paiement des factures 2021 en début de l'année 2022 et imputées à l'exercice 2022 à venir.

+ Augmentation des charges de personnel de 40 K€ liée au départ de Sarah et les indemnités pôle emploi que nous devons verser. Nous avons également embauché en CDD Mr Vincent MIRABEL pour accompagner le nouveau secrétaire de mairie dans sa prise de poste en début d'année 2022.

+ Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont généralement connues quelques jours avant le 15 avril, date limite pour le vote du Budget prévisionnel. Ces dotations de l'Etat constituent les principales ressources inscrites ; auxquelles s'ajoute le montant des loyers perçus.

Dans la section d'investissement :

Le déficit reporté comprend une dépense engagée pour les logements « d'Arbres » pour lesquels nous n'avons pas perçu certaines subventions.

La FCTVA n'avait pas été demandée en fin d'année 2021 pour les dépenses 2019 sur les logements « d'Arbres ». La recette n'a pas été prévue pour 2022 car nous ne sommes pas certain de la percevoir un jour.

L'Emprunt de 20 000€ est pré-accordé par la banque pour le projet du City.

Ainsi, examiné, le Budget Primitif 2022 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

=Budget de l'Eau et Assainissement :

L'augmentation de 20€ le tarif de l'abonnement pour le réseau communal est approuvée à l'unanimité.

Les investissements prévus (mise aux normes de deux captages ainsi que l'achat d'un chloreur pour réservoir) n'appellent pas de commentaires.

= Budget photovoltaïque :

Le Conseil donne son accord pour un prêt du BP au profit du budget photovoltaïque pour couvrir une facture impayée.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve les budgets de l'eau et du photovoltaïque.

4°) Vote des taux d'imposition applicables à l'exercice 2022 :

Pas de modification ; le Conseil unanime décide de ne pas augmenter les taux pour l'exercice 2022.

5°) Délibération après examen des protocoles de veille et actions foncières agricoles entre intercommunalité et la commune de St Etienne de Boulogne :

Après les explications données par le Maire et Daniel VERNOL, le Conseil unanime autorise le Maire à signer cette convention.

6°) Délibération après examen du protocole relatif au partenariat entre le Parquet de Privas et la commune de St Etienne de Boulogne :

Après examen du protocole proposé, le Conseil, unanime, donne son accord pour la signature.

7°) Pour l'Eglise :

Pour répondre à la demande du conseil paroissial, il est décidé que le contrat d'abonnement EDF qui comprend l'éclairage et l'horloge sera pris en charge par la Commune.

Concernant la remise en état de la porte principale ; la majorité du Conseil souhaite conserver l'aspect naturel du bois. Le choix des produits de protection se fera avec Jérémy BONNET, restaurateur du gros œuvre.

8°) Questions diverses :

La Cantine :

C'est un sujet qui préoccupe le Conseil car la prestation de service ne sera plus assurée à la rentrée. L'Equipe qui suit le sujet (en particulier Anne Sophie et David) résume la situation. Les démarches pour s'assurer de cette prestation se poursuivent.

L'horloge et le clocher:

On ne trouve pas de contrat de maintenance. Parmi les prestataires, les Sociétés PACCARD et BODET ont été contactées. A ce jour seul PACCARD s'est déplacé, son technicien a constaté que ce matériel n'est pas un produit de sa maison. La Société BODET sera à nouveau contactée.

Concernant l'accès à plateforme qui reçoit la cloche ; l'échelle de meunier est cassée.

La mise en place d'une échelle métallique va être étudiée.

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,
Clémence VIEU

Le Maire,
Georges ANTONY